

La CA3 enregistre les échanges de biens et de services domestiques et internationaux. Ces échanges transfrontaliers dans et hors de l'Union Européenne (UE) sont suivis par les services douaniers dans la Déclaration d'Échanges de Biens (DEB), la Déclaration Européenne de Services (DES) et le Document Administratif Unique (DAU). Les rapprochements des données fiscales et douanières prémunissent contre les risques de redressements et amendes fiscaux et douaniers.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 l'UE a défini de nouvelles règles, transitoires, les "Quick fixes", dans l'attente de la mise en place d'un nouveau régime de TVA intracommunautaire.

Les échanges de biens et de services vers ou depuis le Royaume Uni après sa sortie de l'UE impactent les déclarations CA3. Les formations proposées permettent de maîtriser, en pratique, la réglementation de la TVA.

Pour un Audit TVA, n'hésitez pas à nous consulter.

Cibles

- Responsables comptables, financiers et fiscaux enregistrant et supervisant des achats et ventes de biens et de services dans ou hors de l'UE.
- Toutes les opérations commerciales internationales impliquent le traitement d'informations issues des fonctions ventes, achats, logistique, finance et des intervenants internes ou externes y participant.
- La formation permet à ces différents interlocuteurs de partager leurs expériences afin de bien traiter les obligations fiscales et douanières liées aux déclarations de TVA.

Optimiser sa formation

- En amont, il est recommandé d'analyser les opérations impactant les déclarations de TVA, les DEB, les DES et les DAU.
- Le formateur adaptera ses développements afin que les participants retirent de la formation une utilité optimale.
- En aval, il est recommandé de suivre la formation « TVA risques, piste d'audit ». Elle recense les situations génératrices de redressements et pénalités fiscaux et douaniers.
- Chacune de ces formations dure une journée.

Nos Formations :

- 1. La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU**
- 2. La TVA, risques et piste d'audit**
- 3. L'évolution de la TVA intracommunautaire, les " Quick fixes "**
- 4. Tous acteurs TVA**

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises, en présentiel, dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise, en présentiel, dans vos locaux, trois avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formations à distance, en visio conférences, inter ou intra entreprises.

MSF300. LA TVA INTERNATIONALE. 01/2021

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les échanges de biens et de services nationaux ou transnationaux sont à déclarer dans l'imprimé fiscal CA3, selon les règles de la TVA exigible et déductible.

Les déclarations d'échanges de biens (DEB) concernent les achats et ventes correspondants dans l'Union Européenne (UE). Les importations et les exportations de biens hors de l'UE relèvent des documents administratifs uniques (DAU). Les déclarations européennes de services (DES) s'appliquent aux seules ventes de prestations de services (PDS) dans l'UE.

Ces déclarations à visée statistique sont à rapprocher des CA3. Leurs cohérences permettent de se prémunir des risques de redressement et pénalités résultant de contrôles fiscaux et douaniers.

La formation s'appuie sur des cas concrets afin de permettre aux participants de bien identifier les zones de risques et les moyens de les maîtriser.

La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU

Cible

- Comptables fournisseurs et clients.
- Déclarants TVA (CA3).
- Déclarants douaniers
- Superviseurs des déclarants.
- Contrôleurs de gestion.
- Acteurs des processus produisant les informations alimentant les déclarations concernées (achats, ventes, investissement, trésorerie).

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

Objectifs

- Connaître la réglementation de la TVA applicable à ces échanges
- Anticiper son évolution à l'horizon 2022.
- Identifier les situations impactant les CA3.
- Rapprocher les informations réciproques à enregistrer dans les différentes déclarations fiscales et douanières requises.

Documentation

- Un fascicule consacré aux échanges de biens.
- Un fascicule dédié aux PDS.
- Un fascicule présente les différents formulaires fiscaux et douaniers concernés et des cas d'applications pratiques.

Programme

1. Règlementation de la TVA dans l'UE

- Sources
- Champ d'application de la TVA française et IC
- Évolution à l'horizon 2022
- Validité des numéros d'identification à la TVA IC

2. Obligations de facturation

- Mentions obligatoires
- Sanctions

3. Territorialité des échanges de biens

- Fait générateur, livraisons
- Exigibilité de la TVA sur les acquisitions IC

4. DEB, DAU et CA3, biens

- Acquisitions et livraisons IC
- DEB introductions et expéditions
- Importations, exportations, DAU

5. Services B to B, territorialité

- Localisation du preneur
- Nature des prestations et dérogations

6. Services B to C, territorialité

- Localisation du preneur
- Nature des prestations et dérogations

7. PDS et CA3

- Achats de PDS dans et hors UE
- Ventes de PDS dans et hors UE
- DES

8. Rapprochements CA3-DEB

- Livraisons IC, expéditions
- Acquisitions IC, introductions
- Écarts, sanctions, prescriptions

9. Rapprochements CA3-DAU

- Transactions concernées
- Autoliquidation de la TVA import
- Prescriptions et sanctions

10. Rapprochements CA3-DES

- Autres opérations non imposables
- Prescriptions et sanctions

11. Le remboursement des TVA européennes

- Demandes dématérialisées
- Procédures d'instruction
- Délais de remboursement

MSF310. La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU. 02 2020

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

Les assujettis à la TVA achètent et vendent des biens et des services dans et hors de l'Union Européenne (UE).

Ces opérations, enregistrées dans les déclarations de TVA (CA3), entraînent ou non son exigibilité sur les ventes et les achats selon les règles de territorialité applicables.

En contrepartie, la TVA ayant majoré le coût de revient des achats d'immobilisations ou d'autres biens et services est déductible en totalité, ou en partie.

La mise en œuvre des règles d'exigibilité et de déductibilité expose les entreprises à des risques financiers.

La formation propose une démarche d'audit de ces risques et de leur prévention. Elle s'appuie sur les cas concrets auxquels les participants sont confrontés.

La TVA, risques et piste d'audit

Cible

- Responsables comptables, financiers et fiscaux.
- Acteurs internes et externes des processus : achat, transport, logistique, stockage, vente, facturation clients, finance et trésorerie.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

Objectifs

- Adopter une démarche d'audit fiscal.
- Identifier les risques qui résultent de l'inapplication de la réglementation dans les déclarations CA3.
- Rapprochements les CA3 et les déclarations douanières associées.
- Quantifier les risques et leurs conséquences.
- Se prémunir contre les sanctions résultant de contrôles fiscaux ou douaniers.
- Valider les pistes d'audit des échanges de biens et de services dans et hors de l'UE.

Programme

1. Audit fiscal de la TVA

- Facteurs de risque
- Méthodologie d'audit

2. Risques liés à la TVA exigible

- Factures, mentions communes, exonérations, régimes particuliers
- Factures rectificatives
- Conservation des factures
- Piste d'audit

3. Risques liés à la TVA déductible

- Conditions de déduction
- Dépenses exclues
- Produits pétroliers
- Frais de mission, réception
- Assujettissement partiel
- Notes de frais, dérogations aux mentions obligatoires
- Numéro d'identification à la TVA IC

4. Risques sur les bases et les taux

- Base taxable, prix de revient
- Débours refacturés
- Risques sur les taux

5. Risques liés à l'autoliquidation

- Application erronée
- Sanctions

6. Risques liés à l'assujettissement partiel

- Coefficient de taxation
- Holdings animatrices

7. Écarts entre CA3, DEB, DAU, DES

- Transferts sans vente
- Opérations triangulaires
- Suivi et justification des écarts entre enregistrements comptables et déclarations douanières
- Prescriptions, sanctions

8. Piste d'audit

- Réalité des achats et des ventes de biens et services dans l'UE et hors de l'UE
- Preuves des livraisons IC
- Preuves des acquisitions IC
- Preuves des exportations
- Preuves des importations
- Archivage
- Numérisation et transmission électronique des documents commerciaux

9. Organisation des contrôles fiscaux par l'administration fiscale, droits du contribuable

- Fichier des écritures comptables (FEC)
- Demandes d'information
- Vérification de comptabilité
- Examens dématérialisés
- Procédures d'instruction
- Organisation des recours

MSF311. La TVA, risques et piste d'audit. 02/2020

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

Le régime " définitif " de la TVA dans l'Union européenne (UE) est transposé en France. Il s'ensuit des obligations fiscales et douanières.

Les échanges de biens et de services devront être soumis à de nouvelles règles impactant le traitement de la TVA.

Certaines des nouvelles dispositions seront décalées en raison de la crise sanitaire. Cependant, l'adaptation du traitement de la TVA s'impose.

La formation répond aux questions que les participants doivent se poser afin d'adopter les bonnes pratiques.

Évolution de la TVA intracommunautaire : Guichet unique – Assujetti certifié - Quick fixes

Cible

- Responsables comptables et financiers
- Acteurs internes et externes des cycles achats-fournisseurs, transport, logistique, stockage, ventes- clients, finance et trésorerie.

Durée

- Une journée, inter ou intra entreprises.
- En présentiel ou en distanciel.

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme.
- Décrypter le régime définitif de TVA
- Détailler les mesures transitoires et définitives.
- Adapter le traitement de toutes les déclarations fiscales et douanières induites et mettre en œuvre un contrôle interne adéquat de la TVA.

Programme

1. Échanges de biens, régime actuel

- Acquisitions et livraisons IC
- Formalités fiscales et Déclarations d'échanges de biens (DEB)

2. Objectifs de la réforme

- Fraudes constatées
- Correctifs recherchés

3. Livraisons intra-union

- Taxation dans le pays de destination et non plus dans celui de consommation
- Identification du vendeur IC de biens dans l'EM de l'acheteur
- "Assujetti certifié"
- "Opérateur Économique Agréé"

4. Ventes à distance

- Ventes IC B to C de biens
- Nouveau régime

5. PDS, évolutions

- Preuve du transport IC au 01/07/2021
- PDS électroniques B to C

6. Guichet unique

- Mini One Shot Shop (MOSS)
- B to C vente de biens en ligne, services transfrontaliers

7. Statut d'assujetti certifié

- Conditions d'attribution
- Vente IC en franchise de TVA
- Exclusions du statut

8. "Quick fixes "

- Pour les assujettis certifiés
- Expédition et transport IC, mode de preuve harmonisé
- Ventes IC de biens, franchise de TVA, validation de l'identifiant TVA IC (IDIC) de l'acquéreur
- Stocks sous contrats en dépôt
- Ventes en chaînes

9. Gestion pratique de la TVA, adaptations

- Circuits de fraude
- Contrôles fiscaux
- Risques de redressement
- Preuve de la validation des IDIC lors de chaque transaction
- Automatisation de ce contrôle
- Audit de la validité des IDIC des clients et des fournisseurs IC
- Actualisation permanente des fichiers correspondants
- Revue du paramétrage des progiciels de gestion intégrés (ERP) et des codes TVA
- Archivage des preuves de transport des livraisons intra-union
- Pistes d'audit fiable des transactions soumises à la TVA transfrontalière

MSF312 " TVA, Guichet unique, Assujetti certifié, Quick fixes " 03/2021

- **Moyens pédagogiques en présentiel, inter ou intra-entreprises** : Tableau et vidéoprojecteur.
- **Moyens pédagogiques en visio conférence** : Connexion INTERNET à la plateforme EUPROSOFT GO TO MEETING
- **Support technique remis aux participants**. Échanges et questions. Quizz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les pratiques de l'entreprise, les difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

La responsabilité des déclarations de TVA, CA3, et des déclarations douanières induites, incombe aux services comptables, dans le respect de la réglementation intracommunautaire.

En pratique, qu'il s'agisse de comptable unique d'entreprise ou d'unités spécialisées distinguant les fonctions de comptabilité générale, de comptabilité clients et fournisseurs, les praticiens comptables enregistrent des opérations, en aval de leur réalisation.

L'expérience démontre que la qualité des déclarations produites dépend des informations issues de différentes sources et remontées par différents acteurs dans ou hors de l'entreprise.

Le programme de la formation, dans une première partie s'adresse à tous les acteurs concernés. Dans une deuxième partie, il développe le traitement pertinent et sécurisé des données CA3 par les responsables comptables.

Tous acteurs TVA

Cible

- Responsables administration et facturations des ventes
- Responsables achats, transport, logistique, stockage
- Responsables finance et trésorerie.
- Responsables comptables et fiscaux.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

Objectifs

- Identifier les informations pertinentes que les non comptables doivent transmettre à leurs homologues comptables
- Présenter les fondamentaux de réglementation TVA.
- Adapter les procédures de traitement et de contrôle interne de la TVA.
- Prévenir les risques fiscaux.

Programme

1. Première partie : Tous acteurs concernés, informations requises

1. 1 Administration des ventes, pièces justificatives

- Ventes dans ou hors de l'Union Européenne, factures conformes
- Bons de commande
- Nomenclature des produits et services vendus
- Conditions tarifaires
- Conditions de paiement
- Bons de livraison
- Avoirs clients
- Dématérialisation

1.2 Traduction fiscale et douanières des opérations réalisées

- Territorialité des biens et services
- Fait générateur, exigibilité
- Formalités douanières induites

1.3 Administration des achats, pièces justificatives

- Achats dans ou hors de l'Union Européenne, factures conformes
- Bons de commande
- Nomenclature des produits et services achetés
- Conditions tarifaires
- Conditions de paiement
- Bons de livraison
- Organisation des entrées et sorties de stock
- Avoirs fournisseurs et retours de biens
- Notes de frais
- Dématérialisation

1.4 Traduction fiscale et douanières des opérations réalisées

- Déductibilité des achats de biens
- Déductibilité des achats de prestations de service
- Formalités douanières induites

2. Deuxième partie : Acteurs comptables, les meilleures pratiques

- Gestion d'une piste d'audit fiable
- Procédures de contrôle interne garantissant l'exhaustivité des enregistrements comptables déclarés dans les CA3
- Archivage des pièces justificatives et numérisation horodatées et cryptées
- Facturations électroniques clients et fournisseurs
- Rapprochements comptables, douaniers et CA3
- Prévention des risques fiscaux

MSF313. " Tous acteurs TVA". 01/2021

- **Moyens pédagogiques, en présentiel :** Être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Échanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Moyens pédagogiques, en visio conférence :** Connexion INTERNET à la plateforme EUPROSOFT GO TO MEETING
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, les difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

EUPROSOFT - 149, rue Raymond Losserand - 75014 Paris

Tel. 01 55 28 81 81 - Fax. 01 55 28 81 82 - www.euprosoft.fr - info@euprosoft.fr

SARL AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS B 417 622 669 00030 - Code APE 6202A - TVA : FR 14 417 622 669

Bon de commande

Nos formations sont proposées selon plusieurs formules :

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail.

1. Formation inter entreprises en visioconférence (sessions ouvertes suivant les demandes)				Euros HT
Thèmes	Période souhaitée	Nombre de participants	Coût 1 jour, 1 participant	=
<input type="checkbox"/>			690	
Les confirmations/convocations sont adressées par email. Elles précisent les heures et les modalités de connexions. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants.				
2. Formation EXCLUSIVEMENT dédiée à votre entreprise				
Thèmes	Dates	Nombre de participants	Coût pour 1 jour (**)	=
<input type="checkbox"/>			1 490 (**)	
(**) Le forfait est calculé pour 4 participants. Au-delà, + 150 euros ht par participant supplémentaire. En présentiel, les frais de déplacements, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le forfait. Dans le cas de l'étude et de la préparation d'un programme spécifique et personnalisé (refonte du programme et des supports standards), un forfait de 200 à 350 euros vous est proposé. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants. Dates souhaitées :				
3. Formation à distance personnalisée				
<input type="checkbox"/> Prestation de 3h à 3h30		Date : _____	Forfait :	890 (**) =
Soit un TOTAL hors taxes :				
Société : _____		<input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75). <input type="checkbox"/> Je joins un chèque d'acompte de <u>350 Euros</u> libellé à l'ordre de la société EUPROSOFT. <i>Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre budget de formation professionnelle</i> <u>Date, cachet de la société et signature</u>		
Adresse : _____				

Contact : _____				
Fonction : _____				
Tél, fax : _____				
E-mail : _____				

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75